Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS **2020-11-06**	**ANNEE 2020** Objet : **Demande de subvention de la MFR Bagé Le Chatel**

Le cinq novembre deux mille dix neuf

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.

Présents : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Emilie PAULE, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Magali ROBERT, Jocelyne ROLLET, Thomas VANNIER *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés : Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT

Secrétaire de séance élu : Frédéric MARTINEZ

Date convocation : 29 octobre 2020
Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

***

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Maison Familiale Rurale de Bagé Le Chatel nous a fait parvenir une demande de subvention pour participer au fonctionnement de l'établissement et ainsi alléger le coût pour les familles.

Il rappelle que notre apprenti est en formation dans cet établissement qui suggère une subvention d'un montant forfaitaire de 100 €.

M. Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil

- ACCEPTENT le versement d'une subvention de 100 € à de la MFR de Bagé Le Chatel.

Ainsi fait et délibéré, le 5 novembre 2020.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Franck CALAS

MAIRIE DE MOGNENEINS (AIN)

accusé de réception sur l'acte : D_2020_11_06, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20201105-D_2020_11_06-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2020_11_06
Objet : Demande de subvention de la MFR Bagé le Chatel
Date de décision : 05/11/2020
Date de transmission : 18/11/2020
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions